

# COMMUNE DE DROCOURT

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 17 octobre 2022

CM 003

### Présents

Mmes :

ALLEAUMME Laetitia  
DJEMAI Haurria  
HERZ Aurélie  
PRIOU Sylviane

Mr Dominique PIERRET, Maire

Mrs :

BOURILLON Pascal  
LENOIR Guy  
MARTIN Stéphane  
MEMMO Nicola  
SAINT-MARS Serge  
TEMPLIER Alain

Mme PRIOU a été élue secrétaire.

### Absents

Mme :

DJEMAI Haurria  
MORANGE Isabelle

Mrs :

STIGER Bruno ayant donné procuration  
à SAINT-MARS Serge

Le compte-rendu du conseil du 13 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

### **CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX MUNICIPAUX POUR L'AIDE AUX DEVOIRS**

Afin de poursuivre l'aide aux devoirs au profit des élèves du collège d'Issou effectué par un professeur bénévole sur la Commune, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de mettre à disposition la salle polyvalente du bâtiment municipal situé 20B rue du Bout aux Moines.

A cette fin, il propose que le Conseil Municipal l'autorise à signer la nouvelle convention d'utilisation de cette salle (dont une copie est jointe à la présente) entre le collège d'Issou et la Commune. Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal lui délègue cette autorisation pour les années à venir également.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation, jointe à la présente, de la salle polyvalente du nouveau bâtiment municipal située 20B rue du Bout aux Moines, entre le collège d'Issou et la Commune.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les prochaines conventions d'utilisation, les années à venir.

## FIXATION DE L'AGE MINIMUM REQUIS POUR LA GRATUITE DES ACTIONS CCAS

Monsieur le Maire rappelle que pour bénéficier de la gratuité des actions telles que : le colis de Noël, le repas des Anciens et les diverses sorties culturelles il est nécessaire de respecter les conditions suivantes :

- Être inscrit sur la liste électorale de la Commune,
- Avoir 70 ans dans l'année de l'action, par exemple :
  - Pour le colis de Noël distribué en décembre de l'année N, avoir 70 ans dans l'année N,
  - Idem pour le repas des Anciens et les diverses sorties culturelles.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'approuver les propositions de Monsieur le Maire.

## FIXATION DU MONTANT DES PARTICIPATIONS POUR LA SORTIE « ROYALE FACTORY » A VERSAILLES

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de fixer le prix des participations pour la sortie « Royale Factory », prévue le 19 novembre 2022.

Il rappelle les prix proposés aux Drocourtois :

- Gratuité pour les 70 ans et plus,
- 15 € pour les moins de 70 ans.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de fixer le prix des participations pour la sortie « Royale Factory » comme suit :

- Gratuité pour les 70 ans et plus,
- 15 € pour les moins de 70 ans.

## REVALORISATION DU TAUX HORAIRE DE LA VACATION

Monsieur le Maire rappelle que la commune a recours à l'emploi d'une vacataire pour la présence à l'école afin d'assurer l'aide à la maîtresse de la petite classe et à la surveillance de la cantine.

Par délibération n°010/2019 du 11 octobre 2019 portant diverses dispositions relatives au personnel, le Conseil municipal a déterminé la rémunération au taux horaire de 10.60 €.

Il convient aujourd'hui d'augmenter ce taux horaire à 11.25 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la revalorisation du taux horaire de la vacation passant de 10.60 € à 11.25 € avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

## DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'effectuer les modifications budgétaires jointes à la présente :

- Pour abonder de 2.000 € les comptes liés aux charges de personnel et charges sociales, consécutifs aux revalorisations des salaires du personnel municipal,
- Pour réduire de la même somme le compte 61521 « Entretien et réparations sur terrain ».

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Décide, à l'unanimité,
- D'effectuer les modifications budgétaires annexées à la présente.

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées la séance est levée à 22h30.

Le Maire  
D. PIERRET

